

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2023

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 45

présenté par

M. Ferracci et M. Weissberg

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à anéantir la compétitivité de l'économie française ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présente proposition de loi, par ses mécanismes d'indexation automatique des salaires sur l'inflation, aurait pour conséquence de créer une spirale inflationniste, contraignant les entreprises à réduire leurs marges et augmenter leurs prix.

Dans ces conditions, elles seraient incapables de rester compétitives face à la concurrence étrangère, entraînant ainsi leur destruction en quelques mois, et celle de milliers d'emplois.

Il convient, par conséquent, de renommer cette proposition de loi par « proposition de loi visant à anéantir la compétitivité de l'économie française », au regard des effets connus et assumés des auteurs du présent texte.